



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

Le 19 février 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 13 février 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-07

OBJET : MARCHÉ DE NETTOYAGE DE LOCAUX ET VÉHICULES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON ET DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRÉSENTS : 26 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 30

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX : M. Patrice FOURNIER

MÉNÉRBES : M. Patrick MERLE

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Roger ISNARD

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à M. Christian BELLOT, Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à M. Yves MARCEAU

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260219-2026-07-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026
Page 1 sur 3

CC-2026-07

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Commande Publique, notamment l'article L.2125-1 relatif aux accords-cadres et l'article L.2113-13 relatif à la possibilité de réserver un lot ou un marché à des structures d'insertion par l'activité économique (IAE),

Vu, la délibération n°CC-2025-110 du conseil communautaire du 23 octobre 2025 approuvant la convention de groupement de commande pour la réalisation d'un marché public de nettoyage des locaux et véhicules de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et du Parc naturel Régional du Luberon (PNRL),

Vu, la délibération n°2025CS77 du comité syndical du Parc naturel régional du Luberon du 25 novembre 2025 approuvant la convention de groupement de commande pour la réalisation d'un marché public de nettoyage des locaux et véhicules de la CCPAL et du PNRL,

Considérant, que les besoins définis par la CCPAL et le PNRL en vue de la réalisation de prestations de nettoyage dans le cadre d'une procédure formalisée sous forme d'accord-cadre, pour une durée maximale de quatre années, décomposée en 3 lots :

- Lot 1 – nettoyage des locaux et véhicules de la CCPAL
- Lot 2 – nettoyage des locaux de l'office de tourisme d'Apt (lot réservé aux structures IAE)
- Lot 3 – nettoyage des locaux du PNRL,

Considérant, que la Communauté de communes, en qualité de coordonnateur du groupement, assure l'organisation de la procédure et l'attribution du marché pour le compte des membres du groupement,

Considérant, l'avis d'appel public à la concurrence réalisé du 5 décembre 2025 au 20 janvier 2026 sur le BOAMP, le JOUE, les sites www.marches-publics.info et www.paysapt-luberon.fr,

Considérant, les critères de sélection définis : 50 % Prix, 40% Valeur technique, 10% Performances environnementales,

Considérant, le rapport d'analyse des offres proposant de retenir les offres économiquement les plus avantageuses proposées par les candidats suivants :

LOT	Titulaire	Montant estimatif annuel HT	Montant estimatif pour 4 ans	Montant maxi pour 4 ans
Lot 1	NETTOY'APT	97 326.49 €	389 305.96 €	520 000,00 €
Lot 2	ALLO SERVICES	8 820.00 €	35 280.00 €	40 000,00 €
Lot 3	ELITE NETTOYAGE	31 932.00 €	127 738.00 €	170 000,00 €
Total		138 078.49 €	552 323.96 €	730 000,00 €

Considérant, la décision de la Commission d'Appel d'Offres compétente en date du 5 février 2026 d'attribuer les marchés aux candidats cités ci-dessus,

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Autorise, le Président à signer le marché public de nettoyage des locaux et véhicules de la CCPAL et du PNRL, sous forme d'accord-cadre à bon de commande pour une durée maximale de 4 ans, avec les entreprises suivantes :

Lot	Titulaire	Montant maxi annuel	Montant maxi pour 4 ans
Lot 1	NETTOY'APT	130 000,00 € HT	520 000,00 € HT
Lot 2	ALLO SERVICES	10 000,00 € HT	40 000,00 € HT
Lot 3	ELITE NETTOYAGE	Années 1 et 2 : 40 000,00 € HT	170 000,00 € HT
		Années 3 et 4 : 45 000,00 € HT	
Total du marché			730 000,00 € HT

Précise, que les prestations seront réglées par application des prix unitaires et forfaitaires appliqués aux quantités réellement exécutées, dans la limite du montant maximum contractuel,

Dit, que les pièces du marché seront transmises au contrôle de légalité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 04/03/2026

CC-2026-07

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260219-2026-07-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026

Page 3 sur 3

